

Dans ce numéro du *Journal des employeurs* :

- L'actif net d'OMERS dépasse 60 milliards de dollars
- OMERS commence à simplifier l'administration des rentes
- Les CFS ont affiché un rendement de 9,5 % en 2012
- OMERS prend à charge les coordonnées des participants
- Administration : nouvelles et rappels
- OMERS célèbre ses 50 ans
- Les sondages nous aident à déterminer ce qui est important
- Dialogue avec le président...

L'actif net d'OMERS dépasse 60 milliards de dollars

Forte génération de liquidités et maintien de la notation AAA sont pour OMERS les signes d'un excellent exercice 2012 et d'une bonne progression accomplis par rapport aux objectifs stratégiques. En 2012, le capital investi du régime a rapporté un rendement positif de 10 % tandis que l'actif net a atteint 60,8 G\$, soit une hausse de 5,7 G\$ pour l'exercice et de plus de 17 G\$ depuis la crise mondiale du crédit de 2008.

« L'exercice 2012 a été excellent pour OMERS. L'augmentation de 5,7 milliards de dollars de notre actif net témoigne de la force et de la robustesse de notre modèle de gestion qui a la capacité de générer des flux de trésorerie croissants sur les placements et des liquidités plus que suffisantes pour résister aux soubresauts des marchés financiers en crise », a déclaré Michael Nobrega, président et chef de la direction d'OMERS.

Progrès par rapport aux objectifs stratégiques

En 2003, OMERS a adopté son plan stratégique actuel, dont une stratégie de placement visant à atteindre l'équilibre entre les placements sur les marchés publics et ceux sur les marchés privés et à générer des flux de trésorerie stables à long terme tout en maintenant la liquidité. Cette stratégie, qui a évolué, comprend maintenant des pistes de croissance pour l'actif du régime et un modèle de propriété directe qui donne à OMERS un meilleur contrôle de ses placements, à moindre coût.

L'un des principaux facteurs du plan stratégique est la répartition de l'actif d'OMERS. Ce dernier a clôturé l'exercice avec 60 % de son actif investi sur les marchés publics et 40 % sur les marchés privés, comparativement à 82 % sur les marchés publics et 18 % sur les marchés privés avant la mise en œuvre de la nouvelle stratégie il y a neuf ans. Notre objectif à long terme est d'en arriver à une répartition d'environ 53 % sur les marchés publics et de 47 % sur les marchés privés. Un deuxième facteur important est la priorité stratégique de la propriété directe et de la gestion active des placements plutôt que le recours à des gestionnaires de fonds externes. OMERS a clôturé l'exercice avec 88 % de son portefeuille géré désormais à l'interne, par rapport à 70 % à la fin de 2008. L'objectif à long terme est de parvenir à gérer 95 % du portefeuille à l'interne.

Déficit de capitalisation

Chaque année, le régime fait une projection de sa capacité à verser les rentes de retraite à long terme. À la clôture de 2012, le déficit de capitalisation du régime culminait à 9,9 milliards de dollars, contre 7,3 milliards de dollars un an plus tôt. Comme pour beaucoup d'autres régimes de retraite, le déficit de capitalisation tient entièrement compte de l'effet décalé de la crise financière mondiale de 2008.

En 2010, OMERS a mis en œuvre un plan d'élimination progressive du déficit dont les mesures comprenaient une augmentation des cotisations sur une période de trois ans, la réduction des prestations pour les participants quittant leur employeur avant d'avoir droit à la retraite anticipée et un programme d'investissement visant un rendement net annuel d'au moins 6,5 %.

«Le déficit est basé sur une projection à long terme portant sur plusieurs décennies; il n'est aucunement le reflet de notre capacité à verser des rentes à court terme. OMERS a obtenu de bons rendements sur ses placements : son rendement annuel moyen est de 8,9 % pour les quatre exercices postérieurs à la crise financière. En maintenant ses rendements à ce niveau, le régime pourrait revenir à la capitalisation intégrale plus vite que prévu », a affirmé Patrick Crowley, chef de la direction financière d'OMERS.

De plus amples détails sur les résultats financiers d'OMERS sont disponibles dans le rapport *En priorité d'OMERS*.

** Rendement de la caisse pour 2012 (10,03 %) moins 0,53 % pour les frais de gestion des placements*

OMERS commence à simplifier l'administration des rentes pour les employeurs

Les employeurs nous demandent souvent de les aider à alléger et à simplifier l'administration du régime d'OMERS. Nous voulons que vous sachiez que nous tenons compte de vos commentaires et que nous y donnons suite. Comme vous l'avez déjà constaté le mois dernier dans notre alerte par courriel sur la collecte des adresses, nous avons commencé à déplacer un nombre accru de nos services, des employeurs aux clients eux-mêmes.

Au fil du temps, grâce à une relation plus directe avec OMERS, les participants auront accès à un éventail élargi de choix, de renseignements et d'options en ligne. Ils peuvent déjà s'inscrire au service de livraison électronique de leur relevé annuel et faire la mise à jour en ligne de leurs renseignements personnels. Nous cherchons aussi à élargir l'éventail des services qui leur seront offerts à l'avenir, en créant par exemple des outils et des ressources dont ils se serviront aux moments critiques de leur cycle de vie chez OMERS, comme lors de leur adhésion au régime ou quand ils commencent à vouloir planifier et maximiser leur retraite.

Qu'est-ce qui change?

En avril, nous avons commencé à prendre en charge la totalité du processus de collecte, de stockage et d'actualisation des coordonnées des participants. La suppression de ces coordonnées des formulaires et des processus des employeurs a commencé le mois dernier par les estimations de rente et les congés, et elle continuera de se faire par étape au cours des prochains mois.

Cela simplifiera les processus que doivent suivre les employeurs, et nous permettra de communiquer plus directement avec les participants, et ainsi d'augmenter les choix et les options en ligne que nous leur offrons.

Et après?

La prochaine phase consistera à trouver des moyens de simplifier le processus d'adhésion pour accroître sa rapidité et son efficacité pour les employeurs. Ce travail devrait évoluer au fur et à mesure que nous nous ferons une meilleure idée des faiblesses du processus actuel d'adhésion tant pour les employeurs que pour les participants, mais nous procéderons aux premiers changements dès cette année.

Le rôle des employeurs

Veuillez encourager vos participants à s'inscrire à myOMERS. Ils pourront ainsi non seulement avoir accès à leurs renseignements sur OMERS, à l'outil d'estimation du revenu de retraite *Retirement Income Estimator*, à l'outil de calcul du coût de rachat *Buy-Back Calculator* et à l'outil de calcul des CFS AVC *Calculator*, mais ils seront en mesure de vérifier et de mettre à jour leur adresse postale, leur courriel et leurs numéros de téléphone. D'ailleurs, nous communiquerons directement avec eux à ce sujet.

Déterminés à vous tenir au courant

Comme il faudra du temps pour modifier nos processus, nous sommes déterminés à vous tenir au courant de nos progrès au moyen d'alertes par courriel, du *Journal des employeurs*, de webinaires et d'avis en ligne sur http://www.omers.com/pension/Client_First. À cette source d'information à guichet unique, nous afficherons et mettrons régulièrement à jour les changements à venir et d'autres renseignements pour tenir les employeurs au courant de l'évolution des processus d'administration des rentes.

Notre relation avec les employeurs nous tient à cœur. Votre opinion sur les moyens d'améliorer encore davantage l'administration du régime nous intéresse. Écrivez-nous à client@omers.com.

Les CFS ont affiché un rendement de 9,5 % en 2012

Le 22 février, OMERS a annoncé ses résultats de 2012, dont le taux de rendement annuel qui est appliqué aux comptes de cotisations facultatives supplémentaires (CFS). Les fonds placés dans un compte CFS bénéficient du taux de rendement de la caisse d'OMERS, soit 10,03 % pour 2012, moins les frais de gestion des placements. En 2012, ces frais s'élevaient à 0,53 %*.

Renseignez-vous sur les cotisations à un compte de CFS

Les modifications apportées au programme de CFS accroissent la flexibilité offerte aux participants

Les transferts peuvent maintenant se faire tout au long de l'année. Les cotisations de rattrapage seront possibles à partir de juillet. Les retenues sur le salaire seront offertes en 2014.

En décembre 2012, la Société de promotion d'OMERS (SP) a approuvé des modifications au programme des CFS. Celles-ci accroissent la flexibilité offerte aux participants et donneront aux employeurs participant à OMERS la possibilité d'offrir l'option de retenue des CFS à la source.

Les transferts provenant de REER, de comptes de retraite immobilisés et d'autres instruments d'épargne-retraite enregistrés sont maintenant possibles tout au long de l'année

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les transferts forfaitaires à un compte de CFS sont permis tout au long de l'année. Auparavant, ils ne pouvaient se faire que pendant la période annuelle de transfert, du 1^{er} janvier au 30 avril. L'élimination de la période annuelle de transfert donne aux participants la possibilité de transférer des fonds lorsqu'ils sont disponibles.

Remarque : Cette modification n'a aucune incidence sur la période de retrait des CFS, de mars à avril.

Modifications apportées aux options de cotisation pour les participants actifs

- **Cotisations de rattrapage pour les prélèvements automatiques**
Les cotisations par prélèvement bancaire automatique sont prélevées sur le compte du participant, toutes les deux semaines ou tous les mois. Présentement, les participants ne peuvent pas rattraper les versements manqués. À compter du 1^{er} juillet 2013, un participant sera autorisé à faire un versement de rattrapage dans les limites fixées.
- **Retenues à la source par l'employeur**
Dès le 1^{er} janvier 2014, les employeurs participant à OMERS seront autorisés à offrir l'option de retenue des CFS à la source.

Des explications concernant les cotisations de rattrapage et les retenues à la source par l'employeur vous seront communiquées dans le courant de 2013.

* Les comptes de CFS sont également assujettis à des frais d'administration annuels. Pour 2013, ceux-ci sont de 35 \$.

OMERS commence l'actualisation des adresses et des coordonnées des participants

Pour simplifier les processus que doivent suivre les employeurs et pour améliorer encore davantage le service offert aux participants, OMERS commence à prendre en charge tout le processus de collecte, de stockage et d'actualisation des coordonnées des participants. La suppression des coordonnées des participants des formulaires et des processus des employeurs a commencé le mois dernier par les estimations de rente et les congés, et elle continuera à se faire par étape au cours des prochains mois.

Important! Les participants pourront désormais mettre à jour leurs coordonnées en ligne, à l'aide de myOMERS.

Veuillez encourager vos participants à s'inscrire à myOMERS afin de pouvoir vérifier et, le cas échéant, de mettre à jour leur adresse postale, leur courriel et leurs numéros de téléphone. Nous communiquerons aussi directement avec eux à ce sujet.

Administration : nouvelles et rappels

Webinaires d'OMERS pour les employeurs

Voulez-vous approfondir un aspect particulier de l'administration d'OMERS? Les webinaires d'OMERS peuvent vous y aider. Ils fournissent les derniers conseils, les meilleures pratiques et des suggestions utiles pour administrer le régime d'OMERS. Les prochains webinaires porteront sur les adhésions, les congés, les invalidités et les changements de situation des participants (formulaire e-143).

« Merci d'avoir amélioré l'efficacité et la facilité d'utilisation de l'apprentissage. Nous n'avons même pas besoin de nous éloigner de nos bureaux. L'équipe d'OMERS est formidable. Merci et bonne journée. » Anita Young, ville de Richmond Hill

Calendrier des webinaires et directives pour l'inscription

IMPORTANT! Un anniversaire de naissance marquant pour les participants

L'an dernier, la mise en vigueur d'une nouvelle série d'options de retraite a coïncidé avec une nouvelle façon de déterminer les options de rente offertes au participant cessant son emploi, qui tient compte de son âge exact.

À la date où le participant atteint son anniversaire pour la retraite anticipée (55^e anniversaire de naissance si son âge normal de la retraite est de 65 ans, 50^e anniversaire de naissance si son âge normal de la retraite est de 60 ans), les options dont il dispose changent.

Les participants qui quittent leur employeur :

- **avant leur anniversaire pour la retraite anticipée** ont droit aux options offertes à la cessation d'emploi, notamment le transfert de la valeur de rachat (VR) de leur rente.
- **le jour ou après le jour de leur anniversaire pour la retraite anticipée** ont seulement droit aux options offertes à la retraite – l'option de VR ne leur est **pas** offerte.

N'oubliez pas cet important anniversaire de naissance lorsque vous déclarez la cessation d'emploi d'un participant. Le formulaire e-143 comporte une validation qui signale cet élément d'information.

Modification des gains cotisables

La *Loi de l'impôt sur le revenu* a été modifiée pour que les primes de certains régimes d'assurance soient comprises dans le revenu imposable, et ce, à compter de 2013. **Il s'agit des primes des régimes d'assurance suivants :**

- l'assurance en cas de décès ou de mutilation par accident;
- l'assurance collective contre les accidents de voyage d'affaires (y compris le risque de guerre et le risque lié aux aéronefs nolisés/loués);
- l'assurance collective de soins de longue durée et l'assurance collective contre les maladies graves.

Si vous offrez ces types d'assurance à vos participants, les primes qui s'y rattachent sont désormais réputées être des avantages imposables (faisant partie de la rémunération ordinaire du participant) et elles doivent être comprises dans les gains cotisables du participant.

Les régimes qui correspondent à la définition de régime privé d'assurance maladie, comme les régimes d'assurance maladie et soins dentaires et les régimes d'assurance salaire, qui versent des prestations périodiques, sont exclus.

Déclaration annuelle de 2012 à l'aide du formulaire e-119

N'oubliez pas le 14 juin 2013, date d'échéance pour la transmission des renseignements sur les participants

C'est le dernier jour où OMERS doit recevoir les renseignements de 2012 sur les participants afin que nous soyons en mesure de produire et de distribuer aux participants leurs relevés de rente d'ici l'échéance prescrite du 30 juin.

Conseil : Déclarez à OMERS tous les changements de situation des participants (adhésions, congés, cessations d'emploi, décès, etc.) dès qu'ils surviennent – tout au long de l'année. C'est un bon moyen de faciliter et d'accélérer la transmission de vos déclarations annuelles de renseignements à l'aide du formulaire e-119.

Du NOUVEAU en 2013 : les congés pour réservistes

À compter du 1^{er} janvier 2013, vous pouvez choisir de partager avec vos employés le coût d'achat des congés pour réservistes. Communiquez avec le Service à la clientèle d'OMERS pour en savoir plus.

Rappel de sécurité : ne mentionnez jamais un NAS dans un courriel

Il est crucial qu'OMERS et les employeurs prennent des mesures pour protéger les renseignements personnels des participants. Une bonne façon de procéder est d'avoir pour principe de ne jamais mentionner dans un courriel ou une pièce jointe à un courriel le numéro d'assurance sociale d'un participant ou tout renseignement personnel, financier ou sensible concernant un participant.

Au lieu du courriel, utilisez toujours le système de correspondance électronique d'e-access; cette voie d'accès sécurisée est surveillée par notre personnel.

OMERS célèbre ses 50 ans

Cette année, OMERS célèbre 50 ans de service aux participants. Tout au long de l'année, le *Journal des employeurs* fera la rétrospective de l'histoire d'OMERS, de ses jalons et de ses réalisations de 1963 à 2013.



Participants

1963	2012
9 900	429 000

Employeurs

1963	2012
311	968

Actif net

1963	2012
5 millions \$	60,8 milliards \$

Les sondages nous aident à déterminer ce qui est important pour les participants

OMERS fait périodiquement des sondages pour demander aux participants comment nous pouvons, à leur avis, améliorer nos outils et processus dans le but de continuer à satisfaire leurs besoins.

« En sachant à quels renseignements et services sur les rentes les participants accordent de l'importance, nous savons quelle orientation prendre à l'avenir », explique Jennifer Brown, chef des services de retraite chez OMERS. « L'une de nos priorités cette année sera le programme des cotisations facultatives supplémentaires (CFS) et l'optimisation du revenu de retraite. »

Environics, société de sondage de premier plan, nous aidera à effectuer nos recherches. Les sondages se dérouleront au cours de mai et juin et se feront par courriel et par téléphone. Si vos participants ont des questions à poser lorsqu'ils sont invités à répondre à un sondage, veuillez leur demander d'appeler le Service à la clientèle d'OMERS.

Dialogue avec le président...

Voici des questions que les participants posent souvent à Rick Miller, président du conseil de la Société d'administration d'OMERS (SAO).

Est-ce que le régime de retraite d'OMERS se porte bien?

Oui, le régime d'OMERS se porte bien et fonctionne bien : en 2012, son élément prestations déterminées a reçu environ 3,1 milliards de dollars de cotisations et a versé environ 2,7 milliards de dollars de prestations de rente, et il lui reste plus de 60 milliards de dollars d'actif net.

En ce qui concerne le déficit de capitalisation et ses répercussions possibles sur notre capacité à payer les rentes, n'oubliez pas que c'est un déficit actuariel qui est calculé à partir du coût des rentes futures sur un horizon de 70 ans ou plus. Au fil du temps, les régimes de retraite comme OMERS passent par des cycles de surplus et de déficit actuariels. J'ai moi-même connu ces cycles depuis mon arrivée au conseil d'OMERS en 1997. Les mesures que nous prenons pour résorber le déficit donnent aux participants l'assurance que leurs rentes leur seront versées à la retraite.

Comment allez-vous continuer de faire croître la caisse d'OMERS?

En plus d'augmenter la part des actifs investis sur les marchés privés et de gérer tous les actifs de manière plus directe, OMERS se concentre sur la recherche de capitaux. En augmentant sa réserve de capital-investissement, le régime pourra réaliser des placements de plus grande envergure à l'échelle mondiale, lesquels devraient générer des rendements plus stables à long terme.



C'est la raison pour laquelle OMERS cherche à établir des relations à long terme avec des co-investisseurs internationaux ayant des vues similaires aux siennes. De plus, OMERS propose des services et des produits de placement aux autres régimes de retraite et offre aux participants au régime des produits de retraite facultatifs, comme le programme de cotisations facultatives supplémentaires (CFS), qui a été lancé en 2011.

Le rendement des CFS pour 2012 a été de 9,5 %. Pourquoi ne puis-je pas participer au programme au-delà de 71 ans?

J'ai maintes fois entendu les participants réclamer le droit de recevoir un revenu régulier de l'élément CFS du régime plutôt que d'être forcés de retirer ou de transférer leurs fonds de CFS après l'âge de 71 ans. Actuellement, la loi ontarienne ne leur donne pas ce droit.

Je continue d'exhorter tous les participants au régime, qu'ils aient plus ou moins de 71 ans, à contacter leur député provincial pour lui demander de faire rectifier la situation lors de l'examen du Règlement en vertu du projet de loi 120, *Loi de 2010 sur la pérennité des prestations de retraite*.



En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la *Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* (la « *Loi de 2006 sur OMERS* ») et le texte du régime, la *Loi de 2006 sur OMERS* et le texte du régime prévalent.

1, avenue University
Bureau 400
Toronto, ON M5J 2P1

416-369-2444
1-800-387-0813

www.omers.com
employer@omers.com
ISSN: 1913-7397